



Compte-rendu de la CAPD du 14 mars 2014

Ordre du jour :

- Liste départs en formation CAPA-SH pour 2014-2015,
- Liste départs congés formation pour 2014-2015,
- Mouvement inter-départemental,
- Approbation du vade-mecum mouvement et des instructions générales,
- Questions diverses.

Questions posées par le SNUipp-FSU 17 :

- Services à la rentrée : comment sera géré le temps des collègues à temps partiels ou sur postes fractionnés, sachant que le nombre d'heures journalier ne sera pas identique dans la semaine ?
 - Même question pour les remplaçants.
- Le SNUipp-FSU demande que l'organisation soit transparente, équitable, concertée et harmonisée entre les circonscriptions.
- Les écoles peuvent-elles adresser une demande pour pouvoir effectuer toutes les journées de pré-rentrée en août ?
 - Qui assurera la classe des PES-M2 les mercredis matin ?
 - DIF : connaît-on l'enveloppe du Rectorat ?

Compte-rendu :

• Liste départ en formation CAPA-SH pour 2014-2015

4 demandes de départs en psy. C'est Bordeaux qui fera passer les entretiens.
2 candidatures seront retenues.

Pour la formation CAPASH option D, il y a 10 candidatures. Il y aura 7 départs.

Pour rappel, ordre de priorité :

- 1 - *la personne est sur un poste ASH de l'option demandée,*
- 2 - *d'une autre option et en fonction de l'AGS.*

Pour la formation CAPASH option E, il y a 5 candidatures. Il y aura peut-être 2 départs mais ces départs se feront sur le plan académique. Il faut attendre la décision du Rectorat.

• Liste départs congés formation pour 2014-2015

Rappel de l'IA : on prend en compte le nombre de demandes antérieures, on étudie le motif de la demande et la situation personnelle du demandeur, et aussi les besoins locaux. Le barème des candidats n'est qu'indicatif.

Il y a 54 mois à répartir pour 21 demandes.

6 collègues sont donc retenus par l'administration (5 X 10 mois + 1 X 2 mois.) Il reste 2 mois qui seront proposés à une collègue selon une organisation groupée.
L'IA reconnaît que les choix de critères de l'administration sont arbitraires.

Le SNUipp-FSU 17 intervient pour dire que les critères changent chaque année et que ce n'est pas possible de travailler comme cela. Il faut des critères qui soient les mêmes chaque année.

Il faut aussi prendre en compte les demandes de reconversion car les conditions de travail étant de plus en plus difficiles, un nombre croissant d'enseignants veut quitter l'Éducation Nationale. **Le SNUipp-FSU 17 demande que des critères soient lisibles et concertés. L'IA propose un groupe de travail. Il nous semble indispensable.**

- **Mouvement inter-départemental**

41 sortants – 38 entrants

Face aux 810 demandes d'entrées, le résultat est décevant.

- **Approbation du vade-mecum mouvement et des instructions générales**

Tout ce qu'a demandé le SNUipp-FSU 17 en groupe de travail est adopté en CAPD !!!!

Questions diverses :

- L'administration présente 4 demandes de détachement du second au premier degré de personnels de Charente-Maritime.
3 profs certifiés, un co-psy. Seuls 2 ont un avis favorable. Leurs demandes seront portées au ministère qui prendra ou non la décision du détachement.

- En cas de changement de maires aux élections municipales, les nouveaux élus peuvent modifier les rythmes dans une école mais à condition qu'il y ait consensus. L'IA y veillera.
- Sur quel temps les réunions Cm2 / 6° sont-elles prises ? Réponse de l'IA : elles sont prises sur les 24 h de concertation.

Questions posés par le SNUipp-FSU 17 :

1. Services à la rentrée : comment sera géré le temps des collègues à temps partiels ou sur postes fractionnés, sachant que le nombre d'heures journalier ne sera pas identique dans la semaine ?

Les demandes de temps partiel peuvent être posées avec des quotités variables qui impacteront leur salaire où choisir de faire un temps complémentaire pour percevoir leur 75 % ou leur 80 %.

Actuellement, rien n'est tranché mais ces collègues feront un temps de remplacement (la

mention ZIL apparaîtra sur leur arrêté de nomination pour pouvoir toucher l'ISSR -Indemnité de sujétion spéciale de remplacement-)

Nous insistons sur le fait que les collègues devront être informés bien en amont afin de ne pas « impacter » leurs vies privées.

L'IA adjoint répond que ces collègues seraient utilisés pour des temps de formation.

Pour les postes fractionnés, certains collègues qui feraient plus de 24h ne travailleront pas le mercredi matin. D'autres relèveront d'une organisation similaire à celle des remplaçants avec un « compte épargne temps » et des journées de récupération.

2. Même question pour les remplaçants.

Le SNUipp-FSU demande que l'organisation soit transparente, équitable, concertée et harmonisée entre les circonscriptions.

Il faudra que les collègues comptent leur temps et ils récupéreront des journées, soit en fin de période, soit en fin d'année. Cette année certains ont récupéré une semaine, certains partiront en vacances mi-juin !

Mais l'an prochain, avec le passage de toutes les écoles à 9 demi-journées, la gestion devrait être encore plus compliquée pour les circonscriptions. Le SNUipp-FSU 17 souhaite que les collègues soient traités de la même manière dans tout le département.

Les IEN évoquent une gestion au cas par cas en concertation avec chaque enseignant.

Le SNUipp-FSU 17 demande un bilan soit présenté en CAPD rapidement pour voir comment se déroule la gestion de ces personnels dans les circonscriptions.

3. Les écoles peuvent-elles adresser une demande pour pouvoir effectuer toutes les journées de pré-rentrée en août ?

Pour l'IA, il n'est pas question d'aller à l'encontre du texte ministériel, donc, c'est non ! C'est une décision qui relève du Recteur voire du Ministre. C'est donc au Recteur qu'il faut s'adresser.

4. Qui assurera la classe des PES-M2 les mercredis matin ?

Ils travailleront un mercredi sur 2 chacun. Leur temps de synthèse aura lieu le mercredi après-midi.

5. Droit Individuel à la Formation : connaît-on l'enveloppe du Rectorat ?

Non. Il faut s'adresser au Rectorat. Ce que fera le SNUipp-FSU 17.

